

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 2 mai 2025

PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 26 avril 2025

Affichée : Le 26 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 3

Absent excusé : 2

Absents : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le deux mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Claire LASSEUR, Mme Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT (arrivé au point N° 2), M. Daniel GIMENEZ, Mme Aurélie NICOD.

Absents avec procuration : M. Romaric CHAVANT donne pouvoir à M. Charles FERRAND, M. Michel LAURENT donne pouvoir à Mme Claire LASSEUR, Mme Stéphanie RUIZ donne pouvoir à M. Patrick FERRAND.

Absent excusé : M. Raphaël COMTE, M. Christophe PRUDHOMME.

Absents : M. Gilles CHAVANT, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2025

Validation du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2025

1. Chaufferie bois, contrat de maintenance de génie climatique

Monsieur le Maire rappelle que l'équipement chaufferie biomasse avec le réseau de chaleur est en fonctionnement, et que la maintenance courante est assurée par notre agent technique : décentrage des chaudières, entretien des filtres, surveillance des alertes, contrôle des pressions en chaufferie et sous-stations, approvisionnement en combustible.

Pour rappel, un contrat d'entretien des chaudières et du dispositif de désilage des plaquettes de bois a été signé en décembre dernier avec la SARL HARGASSNER installateur des chaudières ; il s'agit d'une prestation d'entretien annuelle tacitement reconductible (1 204,80 € ttc).

Il convient à ce stade de souscrire un contrat pour la maintenance de l'ensemble du réseau hydraulique : vannes, pompes, échangeur des sous stations et d'effectuer les contrôles selon les règles en vigueur (RSD et Arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts).

Pour ce faire trois prestataires de maintenance ont été sollicités, deux d'entre eux ont remis des offres de contrat d'entretien d'installation de génie climatique.

Les offres ont été auditées par l'AGEDEN, tiers de confiance, afin d'éclairer le choix du prestataire exploitant.

Il convient de retenir un prestataire et d'autoriser le maire à souscrire un contrat « maintenance de génie climatique » pour l'installation chaufferie bois et réseau de chaleur.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Échanges préalables à la mise au vote : Les interventions vont vers le choix d'un prestataire qui offre une palette complète de maintenance, dont notamment les analyses de fluides légales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Décide : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le devis de la société E2S pour une durée de trois ans

D'un montant de 3 370,00 HT et de 3 555,35 TTC pour la 1ere année,

Puis d'un montant de 4 700,00 HT et de 4 958,50 TTC pour les deux années suivantes,

D'autoriser M. le maire à signer tous les documents y afférents.

2-Redevance d'occupation du domaine public ORANGE SA

Monsieur le maire rappelle que pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention.

En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Le patrimoine de l'entreprise ORANGE SA occupant le domaine public de Longechenal se décompose comme suit :

- 3,85 Km d'artères aériennes ;
- 5,003 km d'artères souterraines.

Les plafonds de cette redevance évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie selon le barème suivant :

	2025
Artères aériennes	154 €
Artères souterraines	150,09 €
Montant de base	304,09 €
Coefficient 2025	1,62182
Montant annuel	493,17 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance de la Société de téléphonie ORANGE SA pour l'occupation du domaine public de Longechenal pour l'année de 2025.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Échanges préalables à la mise au vote : néant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Demande de solliciter la Société de téléphonie ORANGE SA au titre de la redevance d'occupation du domaine public,

Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et Monsieur le trésorier, chacun en ce qui le concerne.

3. Ressources Humaines, plan de formation mutualisé du CDG 38

M. le maire explique que le régime de la formation des agents territoriaux est prévu par : le code général de la fonction publique : Articles L115-4, L215-1.

La formation est un levier dans l'accompagnement des agents afin de maintenir et développer leurs compétences. Elle favorise leur adaptation aux évolutions des missions de service public et leur propre évolution professionnelle.

Le plan de formation identifie et recense les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Le centre de gestion Isère de la fonction publique territoriale (CDG 38) a établi un plan de formation mutualisé pour l'année 2025 à destination des collectivités de moins de 50 agents.

Ledit plan a été soumis pour avis au Comité Social Territorial du CDG de l'Isère le 11 mars dernier.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de formation mutualisé du CDG 38 pour l'année 2025 tel que transmis aux élus préalablement à cette séance.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le plan de formation mutualisé du CDG38.

4. Voirie, saignées forestières de Michenand Travaux 2025

M. le Maire explique l'objet des travaux : lors des périodes de fortes précipitations les eaux pluviales dégradent les chemins forestiers et provoquent des inondations sur les villages de Bévenais, La Frette et Longecheval.

Un accord entre les trois communes afin de creuser des saignées permettant la répartition et l'infiltration de l'eau dans les bois a permis de régler ce problème.

Il convient de procéder annuellement à l'entretien de ces saignées afin d'en maintenir l'efficacité, la charge est répartie à part égale entre les trois communes l'organisation incombe à Longecheval.

Un devis pour l'exécution de ces travaux d'entretien a été établi par Mr Stéphane Chavant pour l'année 2025 :

- Coût pour les 3 communes = 2 050,00 € HT soit 2 460,00 € TTC ;

- À charge pour Longecheval = 683,33 € HT soit 820,00 € TTC.

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer.

Échanges préalables à la mise au vote : Il est constaté l'efficacité de l'action dans les derniers épisodes de fortes pluies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De faire réaliser ces travaux sur les saignées de Michenand par M. Stéphane CHAVANT pour un montant de : 2050.00 € HT, soit 2460.00 € TTC.

Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

5- Voirie, travaux chemin du Banchet, rues Savoyet et Combe-Buclas

M. le maire rappelle des points soulevés lors de la commission réseaux et bâtiments du 16 novembre 2024 :

Les travaux votés pour le renforcement de l'accotement rue du Banchet n'ont pas été réalisés par l'entreprise en 2024 faute de temps.

La commission après déplacement et constat sur le terrain, propose de demander des nouveaux devis pour la reprise de l'accotement rue du Banchet, ainsi que pour le délimitage des rues de Combe Buclas et du Savoyet.

CUMIN TP TERRASSEMENT TRAMOLÉ	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
Rues de Combe Buclas & Savoyet Délimitage accotement, évacuation des terres	ML	530	2,80 €	1 484,00 €
Banchet terrassement & remblaiement en recyclé béton épaisseur 30 cm moyen, compactage	ML	150	12,10 €	1 815,00 €
Réglage en concassé 0/25, compactage	ML	150	4,20 €	630,00 €
Application bi-couche sur le concassé	M ²	90	6,50 €	585,00 €
			Total HT	4 514,00 €
			TVA	902,80 €
			TTC	5 416,80 €
SAS TP FARNOUX ST HILAIRE	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
Combe Buclas & Savoyet Délimitage des bordures de route	ML	553	3,50 €	1 935,50 €
Banchet Terrassement et réglage fond de forme de l'accotement	M3	54	15,00 €	810,00 €
Fourniture et mise en oeuvre de matériaux 0/100 réglage et compactage sur une épaisseur de 40 cm	M4	54	45,00 €	2 430,00 €
			Total HT	5 175,50 €
			TVA	1 035,10 €
			TTC	6 210,60 €

Il est proposé au conseil de délibérer des travaux d'entretien de voirie pour 2025.

Échanges préalables à la mise au vote : Il est demandé les raisons qui n'ont pas permis à l'entreprise d'effectuer la totalité des travaux prévus. M. le maire indique que l'essentiel des travaux a été réalisé la veille des vacances de l'entreprise et que sa charge de travail ne lui a permis de revenir par la suite.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le devis de la société CUMIN TP d'un montant de 4 514,00 HT et de 5 416,80 TTC,

D'autoriser M le maire à signer tous les documents y afférents.

6- Voirie, réfection chaussées « point-à-temps »

M. le maire rappelle des points soulevés lors de la commission réseaux et bâtiments du 16 novembre 2024 :

L'ensemble des voies ont été traitées par des emplois au point à temps en 2023. Il n'y a pas été réalisé d'emplois en 2024.

La commission après déplacement et constat sur le terrain, propose de demander un devis pour la réalisation d'emplois en 2025.

EMPLOIS VOIRIE 2025						
Entreprise	Méthode	Prix Unitaire HT	Quantité T	Prix total HT	TVA 20%	Prix total TTC
GACHET	automatique	1 350,00 €	3	4 050,00 €	810,00 €	4 860,00 €
CUMIN TP	automatique Grémair	1 720,00 €	3	5 160,00 €	1 032,00 €	6 192,00 €

Deux entreprises ont été sollicitées pour un devis d'emplois partiels en 2025.

Il demandé au conseil de bien vouloir délibérer des emplois partiels.

Échanges préalables à la mise au vote : Il est constaté cette année le retour d'offres de deux entreprises pour des procédés similaires. Compte tenu de la situation (une partie de la rue de la Paroisse n'étant plus concernée), il est précisé que le tonnage est indicatif, la facture étant par la suite réalisé suivant la consommation réelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le devis de la société GACHET d'un montant de 4 050,00 HT et de 4 860,00 TTC,

D'autoriser M. le maire à signer tous les documents y afférents.

7- Construction de toilettes publiques accessibles aux PMR, demande de subvention au département

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité construire, dans une annexe du local chaufferie, des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite. Celles-ci seront à proximité de l'école, de la mairie et du terrain de jeux (city stade).

Les travaux comprennent : la menuiserie, le carrelage, la plomberie, l'électricité, la peinture et l'aménagement extérieur pour l'accès aux PMR.

DEVIS PRESTATAIRES	LOT	HT	TVA	TTC
			20%	
ESPRIT PEINTURE	Peinture	330,00 €	0,00 €	330,00 €
EURL MAGNIN	Carrelage	2 099,72 €	419,94 €	2 519,66 €
RMB ELEC	Électricité	195,00 €	39,00 €	234,00 €
SARL GULLON DIDIER	Plomberie	1 411,90 €	282,38 €	1 694,28 €
METALLERIE ROLLAND	Menuiserie	2 194,00 €	438,80 €	2 632,80 €
CUMIN TP	Aménagement accès PMR	7 542,00 €	1 508,40 €	9 050,40 €
TOTAUX		13 772,62 €	2 688,52 €	16 461,14 €

Le département de l'Isère apporte une aide aux investissements des communes dans le cadre de la dotation territoriale de la Bièvre.

Par conséquent, il convient de solliciter une aide au titre des thématiques « Equipements communaux - Mise en accessibilité ».

Le taux de subvention attendu est de 45 %, selon l'indice de richesse de la commune, soit un montant attendu de 6 197,68 €.

Il demandé au conseil de bien vouloir délibérer de cette demande.

Échanges préalables à la mise au vote : M. Sébastien BELLIN-CROYAT souligne la somme qui lui semble importante concernant l'aménagement extérieur. Il est précisé que l'accès comprend une plateforme devant la chaufferie depuis la rue et qu'elle ira dans le projet jusqu'à l'entrée de l'école.

Après en avoir délibéré le conseil,

Décide à l'unanimité

De solliciter la subvention du département à hauteur de 6 197.68 € HT,

De charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette demande.

8. Questions diverses

Aide au démarrage de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales informe que sa Commission d'Action Sociale du 02 avril 2025 nous a accordé : une aide au Fonctionnement sous forme de subvention pour un montant de 1 720,00 €.

Subvention pour le projet : Aide au démarrage

Cette décision étant entérinée par les autorités de tutelle, devient exécutoire.

Pour rappel : Achat jeu école : 5 467,00 € HT soit 7 052,40 TTC. Le jeu sera installé durant les grandes vacances.

Commerce

A la suite d'un échange de mail du samedi 1er mars dernier, nous sommes toujours en attente d'un retour de la part de la société BLM concernant la formalisation du bail et des éventuels amendements proposés par leur service juridique, ceci en restant conforme à la délibération du conseil municipal du 28 février.

Suite à ce constat, des conseillers ont souhaité qu'une nouvelle annonce sur la vacance du commerce et une offre de reprise soit réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21 h 40

Séance levée

Le Secrétaire de séance

Le maire